

## **COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE**

### **Compte rendu du Conseil Municipal 04 août 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatre août à 20 heures 30 minute, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 26 juillet 2017.

Effectif légal du conseil municipal : 11                      Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers en exercice : 09                      Suffrages exprimés : 9

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mme Hélène DUBOIS, Aude RUVOEN, M. Gilles LE BIHAN

Absents : Mme Nicole ANDRE – procuration à Aude RUVOEN–, M. François PONCHON – procuration à Christophe ROPARTZ–.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil Rémi DISSEZ, a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées

### **ACHAT D'UN TRACTEUR D'OCCASION**

Le Conseil Municipal décide d'acheter à Yves Balcou de Trévou Tréguignec, un tracteur New Holland TLA 90, pour le montant de 24 000,00€TTC (20 000,00€HT).

### **VENTE DU TRACTEUR D'OCCASION**

Le Maire propose de revendre le tracteur Massey Ferguson 245 acheté au en 2010 pour le montant de 4 000,00€.

### **AUTORISATION D'URBANISME POUR LE STATIONNEMENT DU NOUVEAU TRACTEUR**

Le Maire propose de déposer une Déclaration Préalable pour l'agrandissement de la zone de stationnement de l'atelier communal situé route des moulins d'environ 32 m<sup>2</sup>.

### **INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

Le Pacte Financier et Fiscal vise à formaliser les relations financières entre Lannion-Trégor Communauté et ses communes membres. Il permet

d'établir précisément et de coordonner les dépenses publiques et les recettes fiscales du territoire. En outre, il identifie et définit les dispositifs d'accompagnement de LTC en matière d'investissement (guide des aides, par exemple) ainsi qu'en fonctionnement (flux financiers entre Lannion-Trégor Communauté et les communes membres, par exemple).

le **CONSEIL MUNICIPAL** décide d'instaurer la taxe d'aménagement au niveau communautaire.

## **Evolution des statuts de Lannion-Trégor Communauté : Transfert de l'assainissement collectif pour les communes de l'ex Communauté de la Presqu'île de Lézardrieux et prise de compétence pour la création, la gestion et le développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS)**

le **CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** que la compétence facultative « Assainissement collectif » soit exercée sur l'ensemble du territoire communautaire y compris pour les communes de l'ex Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, à compter du 1er janvier 2018.

**APPROUVE** la prise de la compétence « Création, Gestion et Développement d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale » par Lannion-Trégor Communauté au 1er octobre 2017.

## **LTC APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL**

### **Le Programme Pluriannuel des Investissements de Lannion-Trégor Communauté**

<b>Défi</b>	<b>Nombre d'opérations identifiées</b>	<b>Montant d'investissement (HT)</b>	<b>Montant de financement prévu</b>
<b>1 - Transformer nos ressources en richesses</b>	<b>36</b>	<b>33 701 000 €</b>	<b>9 934 187 €</b>
<b>2 - Connecter le territoire</b>	<b>16</b>	<b>23 273 353 €</b>	<b>8 540 659 €</b>
<b>3 - Cohésion sociale</b>	<b>28</b>	<b>16 544 043 €</b>	<b>5 437 775 €</b>

<b>4 - Préserver l'environnement</b>	<b>26</b>	<b>61 899 520 €</b>	<b>5 367 549 €</b>
Projets non alloués à un défi	10	6 294 525 €	225 000 €
<b>Totaux</b>	<b>116</b>	<b>141 712 441 €</b>	<b>29 505 170 €</b>

→ **En tout état de cause, les décisions d'investissement sont prises chaque année », lors du vote du Budget Primitif. En conséquence et en vertu de l'annualité budgétaire, ce PPI n'a donc qu'une valeur indicative.**

Lannion-Trégor Communauté propose des aides financières pour les communes du territoire mais aussi pour les entreprises, associations ou particuliers.

Le guide des aides financières de Lannion Trégor Communauté qui recense l'ensemble de ces aides, a fait l'objet d'une révision et a été approuvé par le conseil communautaire le 22 juin 2017.

**Le CONSEIL MUNICIPAL décide DE VALIDER** le Pacte Financier et Fiscal 2017 de Lannion-Trégor Communauté.

## **D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS**

Le Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de Lannion-Trégor Communauté est ambitieux et volontariste, avec notamment un axe fort, la réhabilitation du parc ancien et la revitalisation des centres-villes/ centres-bourgs.

**Le Redevable de la taxe d'habitation afférente aux logements vacants** est selon le cas, le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote.

Une taxe est due pour chaque logement vacant imposable.

**Le CONSEIL MUNICIPAL décide D'INSTAURER** la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Programme Local de l'Habitat.

## **CIMETIERE & CREATION DUN ESPACE DE DISPERSION CINERAIRE**

De plus en plus de personnes souhaitent se faire incinérer, vu l'impossibilité d'obtenir une concession au cimetière, quand une personne ne décède pas

sur la commune et/ou n'y est pas domiciliée et en l'absence de sépulture familiale, le Maire propose de de créer un espace de dispersion cinéraire dans le cimetière.

le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise de pompes funèbre Le Morvan au prix 775,00€ TTC (645,83 € HT). L'installation sera placée au cimetière le long du mur de la rue de l'église, à droite du grand portail.

### **CIMETIERE : ESPACE DISPERSION CINERAIRE**

Sur proposition du 1<sup>e</sup> adjoint, le Conseil Municipal décide de fixer un tarif de 35€ pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

### **ENEDIS : BRANCHEMENT ELECTRIQUE POUR LA BORNE POUR D'ANIMATION DE LA PLAGESUR LE PARKING PRES DE L'HOTEL**

Suite à la mise en place de la borne d'animation de la plage, et la modification du raccordement, le Conseil Municipal retient la proposition de raccordement de ENEDIS pour un montant de 568,08€TTC (473,40€HT).